

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 19

Date de la Convocation : 11 /10/2017

Date d'affichage : 11 /10/2017

**ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du P.V des dernières séances ;
- Chemin, Ferme du Râle ;
- Acquisition matériel de sports ;
- Illuminations ;
- Ouvertures dominicales ;
- Questions diverses.

L'an 2017, le 19 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

**PRESENTS :**

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD Marie-Claude
FROBERT Jean-Claude	CARILLON Pascal	BARBE Didier	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
FABRE Nathalie	ROGER Anne	ETIENNE Eric	

**ABSENTS :**

Excusé(s) : néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme DURAND Jacqueline

Le Maire

PROPOSE de compléter l'ordre du jour par le point ci-dessous :

- Avenant à la convention conclue avec la Ligue de l'enseignement pour l'organisation des activités périscolaires et accueil collectif des mineurs.

POUR : 19

+++++

Le Conseil Municipal,

ADOpte le P.V de la séance précédente

POUR : 19

+++++

**2017/047 : VOIRIE – Réfection d'un chemin – demande de la commune de Courteranges – Participation au coût des travaux**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur le Maire de la commune de Courteranges, sollicitant auprès de notre commune une aide financière afin de participer à l'aménagement du chemin desservant, entre autres, la ferme du Rôle.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission communale « voirie-réseaux »

Considérant :

- d'une part, qu'à son origine ce chemin était privé,
- d'autre part, que la commune de Courteranges s'est rendue, récemment acquéreur de ce chemin avec les conséquences et charges qui en découlent.

DECIDE, en l'état, de ne pas s'engager financièrement dans cette opération.

POUR : 18      CONTRE : 1 (M. Jean-Claude FROBERT)

+++++

**Acquisition de structures multisports**

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de diverses propositions concernant la fourniture de structures multisports qui pourraient être installées sur l'emplacement de l'ancien stade municipal afin d'être mises à disposition libre des jeunes de la commune.

Considérant les normes et contraintes en matière d'installation de structures accessibles au public, il conviendrait de se rapprocher d'un organisme agréé ou d'envisager la fourniture de matériel comprenant également la pose.

RETIENT le principe de mettre en place des structures multisports.

DONNE mandat au Maire pour donner suite à ce dossier

POUR : 18      CONTRE : 1 (M. Didier BARBE)

+++++

**Illuminations pour les fêtes de fin d'année**

EVOQUE une proposition formulée par Monsieur le Maire de la commune de Thennelières souhaitant rationaliser les coûts et moyens concernant la mise à disposition de personnel et matériel pour procéder, dans nos communes respectives, à l'installation des illuminations de fin d'année.

Les communes susceptibles d'être intéressées seraient : Clérey, Fresnoy-le-Château, Thennelières et Lusigny-sur-Barse.

Les coûts seraient répercutés aux communes bénéficiaires au prorata du service rendu (location de nacelle de l'ordre de 168€ HT / jour et le taux horaire de l'agent communal : 16€)

Après délibéré, le Conseil Municipal,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour adhérer à la démarche sous réserve que cette opération puisse être programmée en tenant compte du calendrier de nos manifestations locales (notamment le marché de Noël des 2 et 3 décembre prochains)

POUR : 19

+++++

**Acquisition de matériel pour illuminations**

Afin de compléter le matériel déjà en notre possession et pouvant être installé, notamment pour les fêtes de fin d'année,

PROPOSE d'accorder un crédit de l'ordre de 1000€ HT permettant de procéder à l'acquisition de guirlandes et motifs lumineux

DIT que cette dépense sera financée sur les crédits disponibles du budget général de la commune – section investissement.

POUR : 19

+++++

**2017/048 : ECONOMIE / COMMERCE : Ouvertures dominicales 2018**

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2015 permettant d'accorder les dérogations nécessaires à l'ouverture dominicale des commerces de la commune.

Considérant que la commune peut accorder ces dérogations pour 5 dimanches / an,

ARRETE les dates ci-dessous :

- 13 mai, 17 juin, 8 juillet, 7 octobre et 16 décembre.

Par ailleurs, notre intercommunalité de rattachement (Troyes Champagne Métropole) pourra accorder les dérogations nécessaires pour 7 dimanches supplémentaires.

DIT que M. BARBE, conseiller municipal sera l'interlocuteur pour informer les commerçants des dates retenues et recueillir leurs souhaits pour les années futures.

POUR : 19

+++++

**2017/049 : ACCUEIL PERISCOLAIRE et ACCUEIL COLLECTIF de MINEURS (ACM) – Avenant à la convention conclue avec la Ligue de l'Enseignement**

RAPPELLE que la commune organise au bénéfice des familles un accueil périscolaire ainsi qu'un accueil collectif des mineurs (anciennement Centre de Loisirs).

L'organisation de ces prestations est confiée à la Ligue de l'Enseignement dans le cadre d'une convention d'objectif conclue en 2009 et ayant fait l'objet, chaque année, d'un avenant définissant la participation financière de la commune.

PRECISE que cette convention arrive à son terme le 31 décembre prochain.

DIT, par ailleurs, que dans le cadre de la légalité, il convient de procéder à une mise en concurrence soit sous la forme de marché public ou d'une délégation de service public.

Afin, d'une part, de pérenniser le service tel qu'il est organisé actuellement, et d'autre part, de finaliser le dossier d'appel d'offres en respectant les forme et délais de procédure,

PROPOSE de proroger, à titre exceptionnel, la convention nous unissant avec la Ligue de l'enseignement jusqu'au 31 août 2018.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre à accorder à la Ligue de l'Enseignement serait portée à 32 864€ pour la durée de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTTE de conclure avec la Ligue de l'Enseignement un avenant comme indiqué ci-dessus.

En ce qui concerne la subvention d'équilibre,

DIT que cette dépense sera inscrite au budget général de la commune – section de fonctionnement – exercice 2018.

POUR : 19

+++++

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ REND COMPTE du dernier conseil de l'école primaire :
  - Remerciements du personnel enseignant pour l'aménagement de la nouvelle classe
  - Souhait de solliciter les services de gendarmerie afin d'effectuer des rondes de surveillance dans le cadre du Plan Vigipirate.
  - Installation d'un TBI et nouveaux ordinateurs au cours des vacances d'automne.
- ❖ DIT qu'une révision générale des blocs de sécurité à la Grange et aux écoles a été effectuée, pour un montant de 2879€.
- ❖ DIT qu'il a été procédé au remplacement d'un lave-vaisselle à la cantine.
- ❖ EVOQUE la nécessité de procéder à l'élagage des arbres, avenue de la Gare.
- ❖ CONFIRME que l'installation des bornes pour recharge électrique des voitures est en cours.
- ❖ ANNONCE la création d'un point d'accueil « Pôle Emploi » dans les locaux de la Mairie chaque semaine à destination des demandeurs d'emplois des communes de l'ancienne Communauté de Communes Seine-Barse.

Séance levée à 20 heures 30.